

# Club Neuchâtelois d'Aviation

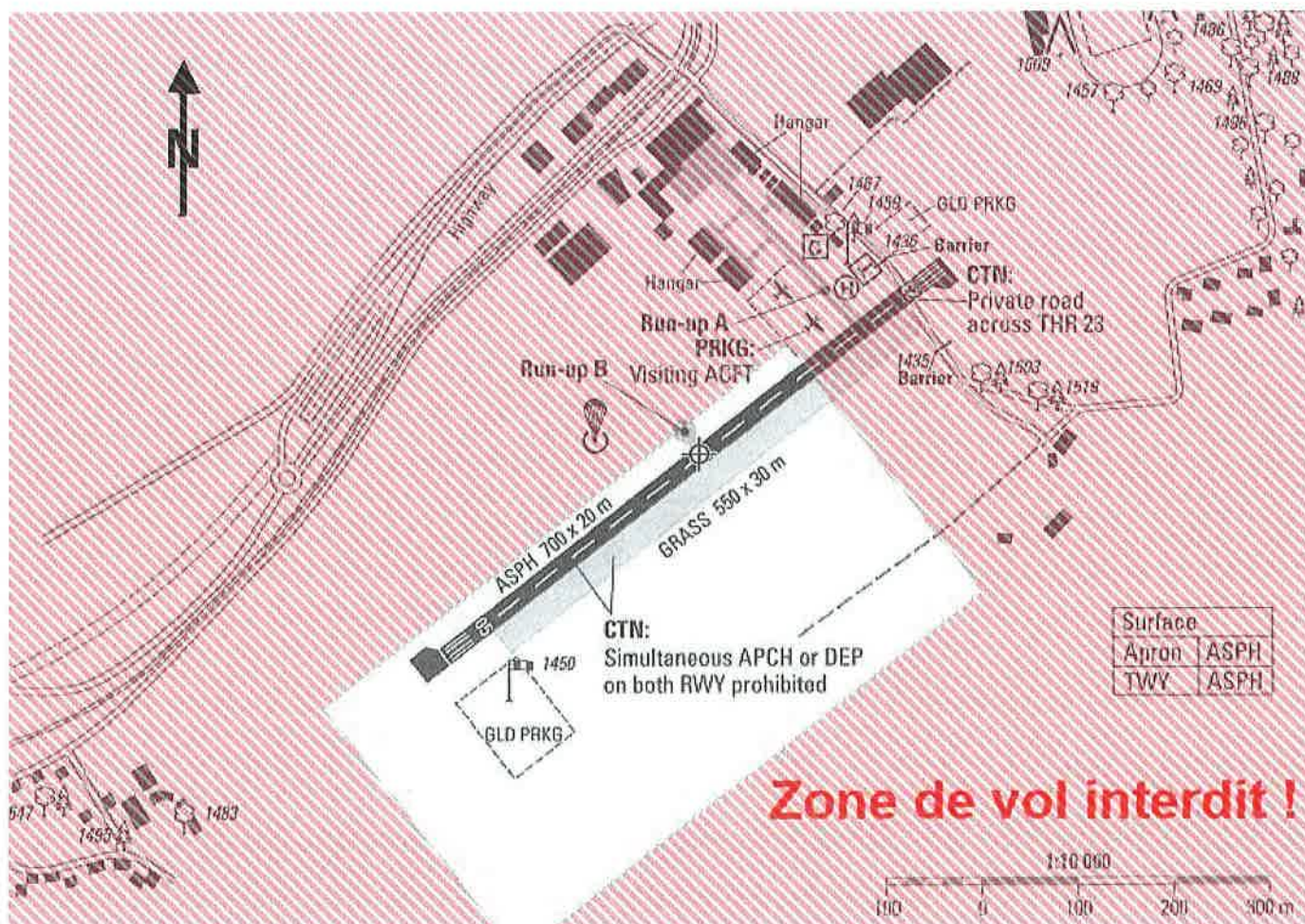
## Règlement de vols modèles réduits sur l'Aérodrome de Neuchâtel



### Remarques générales

- *Pas de vol sans autorisation émanant du chef de place.*
- *Les vols de modèles réduits sur l'aérodrome sont seulement autorisés en dehors des activités de vol des avions grandeurs et seulement pendant les heures d'ouverture.*
- *Le plan de situation et la zone de vol interdite doivent être respectés.*
- *Radio et gilet sont obligatoires.*
- *Le pilote est seul responsable de son vol et de son aéronef.*
- *L'avion ne dépasse pas un seuil de bruit de 80 dB à 3 mètres d'altitude.*

### Plan de situation



Les pilotes respectent impérativement la zone de vol interdite (en rouge sur le plan).

# Club Neuchâtelois d'Aviation



## Règlement de vols modèles réduits sur l'Aérodrome de Neuchâtel

### Heures de vol

Les vols de modèles réduits sur l'aérodrome sont autorisés en dehors des activités de vol grandeurs et seulement pendant les heures d'ouverture.

Les modèles à propulsion thermique sont autorisés excepté le dimanche.

### Pilotes autorisés

Tout membre actif du CNA (Club Neuchâtelois d'Aviation) a la possibilité de voler sur la piste. Il doit être au bénéfice d'une autorisation écrite du Chef de place. Cette autorisation est renouvelable annuellement à la demande du membre.

### Sécurité

Chaque pilote signale sa présence sur la piste par le biais de la feuille de vol mise en évidence dans le Club House.

Les pilotes de modèles réduits se munissent impérativement de la radio du club (fréquence sur 123.60) et se rendent à proximité de la place de compensation RUN-UP B (voir plan). Cette place de compensation reste à disposition des avions grandeurs qui viennent s'y parquer pour dégager la piste en cas de trafic.

Chaque pilote aura contrôlé son aéronef et se sera informé des fréquences radio des autres pilotes.

Pour des raisons de sécurité, aucun modèle réduit ne doit se trouver en vol si un trafic sur l'aérodrome est en cours (décollage ou atterrissage).

***Lorsqu'un aéronef entre ou s'annonce dans le circuit (atterrissage ou décollage), les pilotes de modèles réduits en vol doivent procéder immédiatement à un atterrissage et dégager les pistes en dur et en herbe.***

### Divers

Les modèles à propulsion thermique sont autorisés, excepté le dimanche (sauf journées de manifestation et de meeting), et pour autant que le modèle ***ne dépasse pas un seuil de bruit de 80 dB à 3 mètres d'altitude***. Pour toutes les autres activités de vol, le terrain de Witzwil reste le terrain officiel du GMRN du CNA.

Club Neuchâtelois d'Aviation

Jean-Pascal Guinand Président CNA

Colombier, le 31. 5. 2016